

S. Bernard, livre 2, de la Confid. au Pape Eugene. „ en effet ignore le privilege inébranlable de Pierre, tant dans la concession des clefs, qu'à l'égard de la charge de paître les brebis? A qui, nous ne disons pas des évêques, mais même des Apôtres, ont été confiées toutes les brebis aussi absolument, & aussi indistinctement? A qui d'entre eux comme à Pierre a été recommandé le soin même de ses freres? Ce qui faisoit dire à S. Léon : De tout le monde, Pierre est le seul, qui soit choisi pour être préposé à la vocation de toutes les nations, à tous les Apôtres, & à tous les Peres de l'Eglise, en sorte que, quoiqu'il y ait dans le peuple de Dieu, un grand nombre de prêtres & de pasteurs, cependant Pierre gouverne proprement tous ceux que J. C. gouverne lui-même principalement; & si Dieu a daigné rendre certaines choses communes à Pierre & aux autres préposés, jamais il n'a accordé que par lui, tout ce qu'il n'a pas refusé aux autres. „  
 „ En effet, très-illustre prélat, quel siege

Serm. 3 in  
 anniv. suae  
 assumptionis,  
 c. 2, p. 53,  
 edit. Lugd. an.  
 1700.

Patribus præponatur, ut quamvis in populo Dei, multi sacerdotes sint, multique pastores, omnes tamen propriè regat Petrus, quos principaliter regit & Christus, ... & siquid commune cum Petro cæteris voluit esse principibus (divina dignatio), nunquam nisi per ipsum dedit, quidquid aliis non negavit.

Et verò, illustrissime præsul, quæ unquam sedes